

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019
A SATIGNY****Présents**

Mme Annick MAISON	Avully
Mme Ninon PULVER PICCOT	Tannay
M. Georges RYSER	AFRAG
M. Pierre DUCHENE	Dardagny
M. Daniel RAPHOZ	Ferney-Voltaire
M. Jean-François RAVOT	Chevry
M. Pierre-Alain TSCHUDI	Meyrin
M. Mike GERARD	ARAG
M. Yvan ROCHAT	Vernier
M. Philippe BOSSY	Satigny
M. Wolfgang HONEGGER	Genthod
M. Cédric LAMBERT	Versoix
M. WEIL Marcos	ATCR

Excusés :

Mme Dominique DONZE	Crozet
M. Patrick BOUVIER	Chancy
M. Dominique NOVELLE	Aire-la-Ville
M. Jean-Daniel VIRET	Bellevue
M. Laurent JIMAJA	Grand-Saconnex
M. Pierre-Alain SCHMIDT	Mies
M. Gérard PRODUIT	Coppet
M. Vincent SCATTOLIN	Divonne-les-Bains
M. Jean-Louis PHILIPPIN	Terre Sainte
Me Gérald PAGE	Page & Partners

Invités (2^{ème} partie) :

M. Serge DAL BUSCO	Conseiller d'État, Département des Infrastructures (DI)
Mme Léonie CHEVRET	Juriste au DI
M. Philippe MATTHEY	Secrétaire général au DI
M. Jean-François BOUVIER	AIVV
M. Jean-Daniel BORGEAUD	AIVV

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'AG du 11 juin 2018 et de l'AG extraordinaire du 15 mai 2019
2. Informations sur les activités de l'ATCR-AIG (rapport d'activités 2018-2019)
3. Élection du Comité directeur et du réviseur aux comptes
4. Présentation des comptes 2018
5. Rapport du réviseur des comptes
6. Présentation et approbation du budget 2019 et fixation des cotisations 2018
7. Compte-rendu des activités de la CARPE (Coordination régionale pour un aéroport de Genève urbain, respectueux de l'environnement et de la population), Yvan ROCHAT
8. Compte-rendu des activités de CESAR (Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable), Pierre-Alain TSCHUDI
9. Divers
10. Présentation par M. Serge DAL BUSCO, Conseiller d'État, de la vision du Conseil d'État sur le développement de l'aéroport et échange avec le public.

M. Y. ROCHAT remercie la commune de Satigny qui nous accueille et souhaite la bienvenue aux membres et aux représentants des associations présentes.

1. Approbation du PV de l'AG du 11 juin 2018 et de l'AG extraordinaire du 15.05.2019

Les deux PV sont approuvés avec remerciements à son auteur.

2. Informations sur les activités de l'ATCR-AIG (rapport d'activités 2018-2019)

M. Y. ROCHAT donne lecture du rapport d'activités qui a été transmis aux membres préalablement.

M. G. RYSER : le nouveau règlement sera mis en consultation publique.

M. Y. ROCHAT : une convention d'objectifs a été signée entre l'aéroport et le Conseil d'État. Celle-ci fixe notamment les horaires d'exploitation. L'OFAC devra se prononcer sur le règlement et le cas échéant sa décision pourrait rendre caduque la convention.

M. M. GERARD : dispose d'un document de l'avocat de l'aéroport qui indique que l'AIG n'est pas opposée à la fermeture de la KONIL après 22h30.

4. Élection du Comité directeur

M. Y. ROCHAT rappelle que selon les statuts, le comité est élu pour deux ans. Les membres actuels ont confirmé leur intérêt à renouveler leur mandat. Par ailleurs, aucune autre commune n'a manifesté un intérêt à intégrer le comité.

M. Y. ROCHAT précise également qu'au printemps 2020, il y aura des élections municipales en France et en Suisse et que M. P.-A. TSCHUDI et lui-même ne se représentent pas aux prochaines élections. Sur mandat des nouveaux CA élus, ils pourraient toutefois continuer à œuvrer dans l'ATCR pour

quelques mois, pour ainsi assurer la transition avec les nouveaux élus. Dans cette perspective, M. P.-A. TSCHUDI propose d'avancer la date de la prochaine AG.

L'assemblée confirme les membres du Comité directeur : MM. Y. ROCHAT (Vernier), D. RAPHOZ (Ferney-Voltaire), Ph. BOSSY (Satigny), P.-A. TSCHUDI (Meyrin), J-F. RAVOT (Chevry), E. IMOBERSTEG (Prevessin-Moëns) et J.-L. PHILIPPIN (Terre Sainte).

L'assemblée confirme M. W. HONEGGER comme contrôleur aux comptes. Il en est vivement remercié.

5. Présentation des comptes, du budget et fixation des cotisations.

M. Ph. BOSSY présente les comptes 2018 et le budget 2019.

P.-A. TSCHUDI propose que la cotisation à CESAR qui a été de 250.- en 2018 passe à 500.- pour 2019.

M. M. WEIL explique que les deux montants de 1'500.- pour la CARPE correspondent aux cotisations pour les années 2018 et 2019. Il présente également les éléments du budget relatifs à la campagne de votation sur l'IN 163 :

- Affichage politique : si l'ATCR dépose une prise de position, elle peut bénéficier gratuitement d'emplacements pour ses affiches.
- Affichage sur les trams et bus : offre une très bonne visibilité.
- Vidéos dans les bus et trams. Offre une très bonne visibilité. La vidéo peut aussi être valorisée sur les réseaux sociaux
- Présence sur les réseaux sociaux

Première estimation budgétaire

- Graphiste pour conception affiche : 1'000.-
- -Production affiche : 1'000.- (environ 100 affiches)
- Production vidéo : 2'000.- (vidéo avec animation simple)
- Affichage sur 4 trams (latéral + bandeau supérieur) : 25'000.-/semaine (conception, réalisation et réservation espace). Variante affichage bus : 10'000.-
- Vidéo dans bus et trams : 4'000.-/semaine
- Réseaux sociaux : sponsoring : 200.- à 400.-
- Community manager : 5'000.-
- Affichage politique (gratuit si dépôt d'une prise de position)

M. D. RAPHOZ souhaite que l'ATCR apparaisse en tant que telle sur les supports utilisés.

L'Assemblée approuve le budget présenté et confirme le maintien des cotisations à leur valeur actuelle.

6. Rapport du réviseur des comptes

M. W. HONEGGER, en tant que réviseur des comptes, relève la qualité de la comptabilité tenue par urbaplan et demande à l'assemblée d'accepter les comptes.

Au vote, les comptes sont approuvés.

7. Compte-rendu des activités de la CARPE (Coordination régionale pour un aéroport de Genève urbain, respectueux de l'environnement et de la population), Yvan ROCHAT

Faute de temps, M. Y. ROCHAT n'a pas le temps de présenter les activités de la CARPE, c'est pourquoi, le rapport d'activités 2018 de la CARPE est joint en annexe au présent PV.

8. Compte-rendu des activités de CESAR (Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable), Pierre-Alain TSCHUDI

Faute de temps, M. P.-A. TSCHUDI n'a pas le temps de présenter les activités de CESAR c'est pourquoi, le rapport d'activités 2018 de CESAR est joint en annexe au présent PV.

9. Divers

Il n'y a pas de divers.

10. Présentation par M. le Conseiller d'État Serge DAL BUSCO de la vision du Conseil d'État sur le développement de l'aéroport

M. Y. ROCHAT accueille M. S. DAL BUSCO, le remerciant d'avoir accepté l'invitation de l'ATCR, qui représente 27 communes, soit une population d'environ 150'000 habitants.

M. S. DAL BUSCO vient avec plaisir débattre d'un acteur incontournable du paysage genevois, qu'est l'aéroport et de ses interactions avec les communes. Il rappelle qu'il a été pendant 10 ans magistrat communal et sait qu'à ce titre on est régulièrement confronté aux préoccupations des communiers.

M. S. DAL BUSCO est en charge du Département des Infrastructures (DI), Département de tutelle de l'AIG. Il est accompagné ce soir par M. Philippe MATTHEY, secrétaire général du DI et qui siège au Conseil d'administration de l'AIG et par Mme Léonie CHEVRET, juriste au DI.

M. S. DAL BUSCO propose de ne pas rentrer dans les détails techniques, mais d'en rester aux enjeux globaux. Il relève tout d'abord l'aboutissement de la fiche PSIA en novembre 2018, qui a conduit le Conseil d'Etat à mener une révision anticipée de la convention d'objectifs entre l'Etat et l'AIG. En effet, le Conseil d'État aurait pu attendre une année, soit l'échéance de l'ancienne convention. Il a toutefois souhaité fixer une feuille de route à l'AIG, dès l'adoption de la fiche PSIA.

La convention d'objectifs a récemment été signée et est donc en force. Elle couvre une période de 5 ans (jusqu'en 2024).

M. S. DAL BUSCO relève que jusqu'à peu, il avait une perception positive de l'AIG et des retombées positives pour la région. Toutefois, lorsque l'OFAC a annoncé des prévisions portant sur 25 millions de passagers, cela a suscité de nombreuses craintes et interrogations liées à la limite au développement de l'aéroport. Celui-ci est un outil indispensable à Genève et à sa région et il ne devrait pas être perçu comme générant plus d'inconvénients que d'avantages. L'OFAC a certainement commis des maladresses en termes de communication.

Le Conseil d'État n'a pas la volonté de promouvoir la croissance du trafic aérien, mais de le réguler. Les chiffres de 2018 démentent d'ailleurs les prévisions faites par l'OFAC : sur les 5 premiers mois de 2019, il y a un recul par rapport à 2018.

La convention d'objectifs vise de nouveaux équilibres : une stabilisation du bruit d'ici 2021, puis une baisse du bruit entre 2021 et 2030. La volonté est de retrouver à terme un niveau de bruit correspondant à l'année 2009. Ce qui est très ambitieux et nécessite la mise en place d'un système très performant. Il est notamment prévu de réguler les horaires afin que ce soit pénalisant de prévoir des mouvements pendant les horaires nocturnes. Les taxes seront plus élevées.

L'objectif assigné à l'AIG est qu'il n'y ait plus de décollage planifié après 22h00, sous réserve de 3 vols long-courrier (qui ne sont pas encore planifiés, mais constituent une réserve). Ces derniers devront être opérés avec des avions de dernière génération.

La convention d'objectifs n'autorise pas de décollage avant 6h00. Elle vise ainsi à limiter les mouvements au strict nécessaire pendant les heures les plus sensibles.

En fixant un volume maximum de bruit admissible, cela va induire des changements sur les types de vols que l'AIG va accepter. M. S. DAL BUSCO est persuadé que les changements seront très rapides. Il est ainsi prévu un renouvellement de 80 % de la flotte opérant sur Genève.

En ce qui concerne la fiscalisation du kérosène, M. S. DAL BUSCO estime qu'il faudra y arriver. Il est incompréhensible que cela ne le soit pas.

La convention d'objectifs porte également sur d'autres thèmes : l'accès en transports publics devra être assuré pour 58 % des passagers et 50 % des employés.

Un monitoring annuel permettra de vérifier l'atteinte des objectifs.

Investissements

L'aile Est sera inaugurée à fin 2020. Elle ne vise pas à augmenter la capacité, mais à la mettre à niveau.

Le terminal sera adapté pour améliorer les infrastructures.

Votation sur l'IN 163

En mars 2018, le Conseil d'État a proposé au parlement de rejeter l'IN 163. Il considère que l'inscription dans la Constitution ne va rien changer et que la convention d'objectifs est plus importante. Le parlement a adopté un contre-projet qui est soutenu par le Conseil d'État.

Discussion

M. Y. ROCHAT indique que l'ATCR a été créée en 2002 au moment du renouvellement de la convention de l'AIG et non dans le cadre de la fiche PSIA. En 2015, l'annonce par M. R. DEILLON, ancien directeur de l'AIG, d'un mouvement toutes les 90 secondes, a dynamisé l'association qui est passée de 22 à 27 membres. M. Y. ROCHAT constate que les lignes bougent : M. MAUDET a annoncé que le politique devait reprendre le contrôle de l'AIG.

M. P.-A. TSCHUDI revient sur les propos de M. S. DAL BUSCO concernant le fait que le Conseil d'État doit être le garant d'un équilibre entre développement de l'aéroport et le respect des conditions environnementales. Dans ce sens, le Conseil d'État a-t-il émis des règles pour les déplacements low-cost ?

M. S. DAL BUSCO : le Conseil d'État a adopté des directives pour éviter les vols pour les destinations inférieures à 1'200 km.

M. Ph. MATTHEY rajoute que la convention fixe un objectif de réduction des vols de courte et moyenne durée.

M. S. DAL BUSCO complète en précisant que l'objectif assigné à l'aéroport devra amener à des réductions du nombre de vols. Il y aura des choix à faire dans la distribution des slots pour favoriser des destinations intéressantes plutôt que des vols low-cost vers les capitales européennes.

M. M. GERARD : entre 5h00 et 6h00 les décollages sont interdits depuis longtemps et sont fixés dans l'OPB. Seuls des atterrissages sont possibles. Cela étant, il n'y a pas que les décollages qui posent problème, les atterrissages sont également très bruyants. Il mentionne également qu'à ZH, les taxes pour les classes d'avion les plus bruyantes ont été augmentées.

M. S. DAL BUSCO précise qu'il n'a jamais affirmé que les atterrissages ne posaient pas de problème et réitère la position que le bruit admissible devra diminuer. Les atterrissages seront pris en compte dans le quota de bruit.

M. D. RAPHOZ : si on observe une légère baisse pour les premiers mois de 2019, on constate néanmoins que sur 10 ans, les mouvements ont doublé. Par ailleurs, il doute que les compagnies puissent changer leur flotte dans les 10 ans à venir ; ce n'est économiquement pas viable. Enfin, il rappelle que le bruit et la pollution sont en constante augmentation et qu'il y a de plus en plus de survols du territoire français. L'aéroport reste le plus gros producteur de pollution de la région.

M. S. DAL BUSCO : le Conseil d'État se heurte à des réticences fortes de l'OFAC. La position rigide de l'OFAC ne facilite pas le dialogue.

M. W. HONEGGER : Les atterrissages après 22h00 et les décollages constituent une gêne très importante. Les taxes à Genève ne sont pas assez chères ; elles sont le double à ZH. Il faudrait aussi les doubler à Genève, ce qui serait profitable pour les caisses de l'État et pour augmenter les prix des billets. Enfin, la diminution des passagers en 2019, ne porte que sur les 4 premiers mois et non sur les 5 premiers mois.

M. S. DAL BUSCO : la taxe est basse, mais c'est la loi qui définit son mode de calcul.

M. C. LAMBERT fait plusieurs remarques : Il est indispensable d'avoir une position forte concernant les atterrissages après 22h00, car ils constituent une gêne très importante. Le ciel est saturé et cela n'a pas de sens de continuer à vouloir développer encore plus de vols. Les compagnies aériennes font preuve d'une grande désinvolture pour rembourser les passagers, lorsque les vols sont annulés. Les slots sont attribués par le marché ; l'AIG n'y peut rien.

M. S. DAL BUSCO : Les compagnies sont également inquiètes de la saturation du ciel. Elles prennent des mesures, comme de prévoir des avions supplémentaires, car les clients sont très mécontents de la situation.

M. Y. ROCHAT : Skyguide et les pilotes de ligne sont également très inquiets de la saturation du ciel, car cela pose de plus en plus de problèmes de sécurité. Le système qui repose sur le low-cost arrive à ses limites ; il faut organiser la suppression de ce système.

M. J.-F. BOUVIER : la problématique majeure figure dans l'énoncé du PSIA qu'il faut « répondre à la demande », ce qui amène à des prévisions de 266'000 mouvements, soit un mouvement toutes les 110 secondes. Les habitants subissent un bruit continu de 6h00 à 22h00. A Vernier, 20% du territoire est devenu impropre à la construction de logements. Le prix des billets ne prend pas en compte les externalités négatives. Les vols low-cost s'inscrivent dans une économie de la pauvreté : salaires des employés, grèves à l'aéroport,

M. S. DAL BUSCO : 50 % du bénéfice de l'AIG est reversé à l'État. Certaines missions sont de nature régaliennne (sécurité, p. ex.) et la question se pose de leur ré-internalisation (un projet de loi a été déposée en ce sens) avec peut être report de leurs coûts sur le prix des billets.

M. G. RYSER : la convention d'objectifs n'est pas très ambitieuse. Dans le cadre de CRINEN I, l'OFAC doit prendre une décision sur les vols de nuit. L'AIG a fourni en 2006-07 une étude à ce sujet, mais en 2012 l'OFAC a reporté sa décision en attendant l'approbation de la fiche PSIA. La convention ne parle pas de cette décision.

Mme L. CHEVRET : L'AIG a déposé le dossier à l'OFAC pour prise de décision, lequel soulève les problématique CRINEN I et II.

M. Y. ROCHAT : L'OFAC pourrait prendre une décision contraire à la convention d'objectifs.

M. J.-D. BORGEAUD : Les terrains inconstructibles en raison du bruit des avions ont été estimés par l'AFC comme terrains constructibles. De plus cela a des impacts sur les finances communales si les terrains sont effectivement inconstructibles. L'AIG n'a jamais indemnisé les propriétaires qui ne peuvent plus bâtir. Le bénéfice de l'AIG se fait au détriment des propriétaires.

M. S. DAL BUSCO ne sait pas quelle est la valeur de la taxation des terrains par l'AFC. Si on laisse l'AIG se développer, il y aura relativement une perte de valeur plus importante, car il y aura plus de terrains touchés.

M. Y. ROCHAT clôt la soirée en réitérant ses remerciements à M. S. DAL BUSCO pour sa présence et invite les participant(e)s à un apéritif dînatoire.

Marcos Weil, Secrétariat de l'ATCR-AIG

Genève, le 16 septembre 2019

Annexes : suivront ultérieurement

- Rapport d'activités 2018 de la CARPE
- Rapport d'activités 2018 de CESAR (en attente)